

DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE



Mieux s'informer
pour mieux accompagner !



Cadre d'entretien préalable
au dépôt d'un dossier au titre du
droit au logement opposable (DALO)

Cadre d'entretien préalable au dépôt d'un dossier au titre du droit au logement opposable (DALO)

ÉLÉMENTS D'INFORMATION A OBTENIR	JUSTIFICATIFS A DEMANDER ou PRÉCISIONS A APPORTER LE CAS ÉCHÉANT	COMMENTAIRES ou ORIENTATIONS
1. INFORMATIONS SUR LE LOGEMENT OCCUPÉ ET LE STATUT DE L'OCCUPANT		
1.1. La personne est-elle déjà locataire d'un logement social ?		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Si non, passer à la question 1.2. ▶ Si oui, quelques soient les autres éléments du dossier, la personne ne relève pas du DALO mais d'une procédure de mutation au sein du parc social ▶ Invitez la personne à renouveler régulièrement sa demande de mutation chaque année auprès des bailleurs sociaux au moyen du formulaire du numéro unique
1.2. La personne est-elle propriétaire de son logement ?		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Si non, passer à la question 1-3) ▶ Si oui, la personne ne relève pas du DALO ▶ Si des problèmes liés soit à l'état du logement, soit à l'inadaptation du logement à son handicap ou celui de ses proches sont signalés, inviter la personne à se rapprocher de la DEAL pour déposer un dossier d'Aide à l'Amélioration de l'Habitat

ÉLÉMENTS D'INFORMATION A OBTENIR	JUSTIFICATIFS A DEMANDER ou PRÉCISIONS A APPORTER LE CAS ÉCHÉANT	COMMENTAIRES ou ORIENTATIONS
1. INFORMATIONS SUR LE LOGEMENT OCCUPÉ ET LE STATUT DE L'OCCUPANT		
<p>1.3. La personne est-elle hébergée (chez un parent, un ami ou dans une structure d'hébergement temporaire) ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Si oui, indiquer le nom du parent ou de la structure d'hébergement, ses coordonnées et la commune de localisation ▶ Si l'hébergeur est un parent ou ami, souhaite-t-il que la personne quitte le logement ou, a contrario, est ce un souhait de la part de la personne ? 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Si non, passer à la question 1-4) ▶ Si oui, peut répondre au critère DALO¹ « Dépourvu de logement »
<p>1.4. La personne a t'elle déjà formulé une demande de logement social ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Si oui, indiquer depuis combien de temps et fournir l'attestation portant le numéro unique 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Si non, inviter la personne à formuler une demande de logement social auprès des bailleurs sociaux au moyen du formulaire du numéro unique et en parallèle, une demande de LLTS auprès du CCAS de sa commune. ▶ Si non, constituer tout de même un dossier DALO si la personne vous semble relever des critères du DALO ▶ Si oui, peut répondre au critère DALO « Délai anormalement long » si la demande de logement social est formulée depuis 8 ans au moins et de manière continue

ÉLÉMENTS D'INFORMATION A OBTENIR	JUSTIFICATIFS A DEMANDER ou PRÉCISIONS A APPORTER LE CAS ÉCHÉANT	COMMENTAIRES ou ORIENTATIONS
1. INFORMATIONS SUR LE LOGEMENT OCCUPÉ ET LE STATUT DE L'OCCUPANT		
1.5. La personne est-elle menacée d'expulsion ?	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Si oui, indiquer à quelle échéance et fournir une copie du commandement de quitter les lieux 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Si non, constituer tout de même un dossier DALO si la personne vous semble relever d'autres critères du DALO ▶ Si oui, la personne répond au critère DALO « menacé d'expulsion »
1.6. La personne trouve t-elle son logement insalubre, non décent ou dangereux pour elle et sa famille?	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Si oui, préciser les défauts du logement qui le rende insalubre, non décent ou dangereux aux yeux de la personne (présence d'amiante, de plomb, menace de s'écrouler, fissures importantes dans les murs, humidité ou moisissures, installation électrique défectueuse, absence d'eau potable, absence de sanitaire, etc) ▶ Fournir des photos si c'est possible mais ne pas imposer à la personne de le faire si elle n'en a pas les moyens 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Si oui, peut répondre au critère DALO «logé dans des locaux impropres à l'habitation » ou « logé dans des locaux non décents » ▶ Le caractère insalubre, non décent ou dangereux sera systématiquement apprécié sur la base d'un rapport de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ou du Service communal Hygiène et Santé de la ville de Fort-de-France. ▶ Si l'insalubrité est avérée, et selon que son caractère est réparable ou non, diverses solutions pourront être envisagées : <ul style="list-style-type: none"> ✓ délai laissé au propriétaire pour faire des travaux, avec ou sans hébergement temporaire du locataire si elle est réparable ✓ ou relogement définitif si l'insalubrité est irrémédiable ▶ Les informations recueillies participeront à la lutte contre les marchands de sommeil

ÉLÉMENTS D'INFORMATION A OBTENIR	JUSTIFICATIFS A DEMANDER ou PRÉCISIONS A APPORTER LE CAS ÉCHÉANT	COMMENTAIRES ou ORIENTATIONS
1. INFORMATIONS SUR LE LOGEMENT OCCUPÉ ET LE STATUT DE L'OCCUPANT		
1.7. Quelle est la surface habitable totale du logement ?	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Indiquer la surface de manière la plus juste possible ▶ Pour cela, regarder si elle figure dans le bail du locataire ou, à défaut, l'estimer selon la méthode de l'ARS 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En fonction du nombre d'occupants du logement (cf 2-1), cette information aidera à déterminer si le dossier relève du critère DALO « logement manifestement sur-occupé » ▶ On considère en moyenne qu'une personne doit disposer de 9m²

ÉLÉMENTS D'INFORMATION A OBTENIR	JUSTIFICATIFS A DEMANDER ou PRÉCISIONS A APPORTER LE CAS ÉCHÉANT	COMMENTAIRES ou ORIENTATIONS
2. INFORMATIONS SUR LA FAMILLE ET LES AUTRES OCCUPANTS DU LOGEMENT		
2.1. Combien de personnes habitent le logement ?	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Indiquer le nombre d'adultes et d'enfants, préciser leurs sexes et leurs âges ▶ Préciser également le nombre d'occupants par chambre 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En fonction de la surface du logement (cf 1-7), cette information aidera à déterminer si le dossier relève du critère DALO « logement manifestement sur-occupé » ▶ En fonction du nombre d'occupants de chaque chambre, de leurs âges et de leurs sexes, cette information permettra de déterminer le besoin d'intimité de chaque occupant et donc aura un impact sur le nombre de pièces du logement à rechercher si la personne est reconnue prioritaire au DALO
2.2. La personne ou ses enfants présentent-ils des handicaps, des allergies ou plus généralement des problèmes de santé ?	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Si oui, préciser lesquels des occupants sont concernés ainsi que la nature du handicap, des allergies ou des problèmes de santé ▶ Fournir tout certificat, prescription médicale ou photocopie de la carte d'invalidité permettant de le justifier 	

ÉLÉMENTS D'INFORMATION A OBTENIR	JUSTIFICATIFS A DEMANDER ou PRÉCISIONS A APPORTER LE CAS ÉCHÉANT	COMMENTAIRES ou ORIENTATIONS
2. INFORMATIONS SUR LA FAMILLE ET LES AUTRES OCCUPANTS DU LOGEMENT		
2.3. Quelles sont les relations entre les occupants du logement ?	<p>► Indiquer par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ si des personnes sont victimes de maltraitance en fournissant si possible copie de toute plainte ou main courante déposée à la police ou à la gendarmerie ✓ si le logement est occupé par une autre personne sujette 2à des addictions (alcool, tabac, drogue, etc) de nature à nuire au bien être et à l'équilibre de la personne ou de ses proches, en précisant la nature des addictions de l'autre personne ✓ si le logement est occupé par une autre personne à l'origine de nuisances sonores, olfactives ou autres de nature à nuire à la sérénité et à l'équilibre de la personne ou de ses proches en précisant la nature de ses nuisances et leurs fréquences 	
3. INFORMATIONS SUR LES RESSOURCES FINANCIERES		
De quelles ressources dispose la personne et quels en sont les montants ?		
Salaire ?	Préciser le montant	
Prestations familiales (allocation logement, allocation adulte handicapé, RSA, PAJE, et autres)	Préciser les prestations reçues et leurs montants	



**Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et
du Logement**

Service Logement Ville Durable

Pointe de Jaham
97274 Schœlcher Cedex
Tél. : 0596 59 57 10
Fax : 0596 59 57 57